Re: nouvelles héritage

Expéditeur :Avital Drumlewiez (avital_mail@yahoo.fr)
À :lewiez@yahoo.fr
Date :lundi 4 septembre 2017 à 19:28 UTC+2

Chère Iris,

je réponds dans le détail à ton dernier mail afin d’avoir une communication claire et précise avec toi.

Avital,

Tu n'établis et ne signes rien du tout en mon nom, cela va sans dire.

Sois rassurée, je n’ai jamais désiré et penser signer en ton nom.
Je désire faire les choses en toute transparence, dans le respect de chacune.

Cela ne fera que retarder les procédures et causer des litiges qui peuvent être coûteux.

Iris, j’agis en toute transparence avec toi, non pas parce que j’ai peur de litiges couteux, mais parce que tout simplement j’essaie de construire avec toi une relation sincère et que je ne désire pas te faire de mal, ni me faire de mal d'ailleurs, cela est lié.

A vrai dire, j’essaie, autant que je peux, la sincérité dans toutes mes relations. C’est aussi peut être une des raisons qui expliquent aujourd’hui mon licenciement… (mais je n’en ai aucun regret, au contraire, mon défi dans ce travail était de faire du commerce en restant fidèle à la personne que je suis, en gardant mon intégrité).

Je t'ai écrit que je suis à priori favorable à la vente de l'appartement.

Est ce que la décision de vendre peut être prise maintenant ?

Et si non, peux tu me dire pourquoi ?

(mon idéal est que nous puissions en parler ensemble, en face à face (puis mettre par écrit ce qui aura été décidé ensemble. Mais si cela n'est pas possible pour toi, alors, je te demande de me

répondre par écrit à mes questions).

Les raisons pour lesquelles nous devons décider de l'avenir de cet appartement très rapidement :

- frais de succession à payer à partir du 24 septembre 2017, et pénalités de retard qui commencent après le 24 septembre 2017

- je repars le 17 septembre à Paris. Iris, j'aimerais être très claire sur ce point : dès lors que j'ai été licenciée, je n'ai plus de raison essentielle de revenir régulièrement à Tel Aviv. (bien sûr j'adore Tel Aviv et j'adorerais pourvoir revoir de temps à autre la famille et mes amis, mais je pourrai revenir en vacances à Tel Aviv seulement si ma situation matérielle me le permet. Aujourd'hui ce n'est pas le cas).

Aujourd'hui mon désir est de finir différentes choses en rapport avec mon travail, de finir de t'écrire différents mails (je désire t'écrire encore un mail important, et cela me prend toujours beaucoup de temps... parce que c'est le fruit d'un travail intérieur).
Puis j'aimerais continuer à trier les affaires ici. Je n'oublie pas que tu m'as demandé de te faire l'inventaire des affaires de maman et je m'engage à le faire.

J'aimerais également finir toutes les formalités (enregistrement de la succession en Israël avec Meir ou avec autre avocat, avec ta procuration ou sans si c'est ok pour toi) avant le 17 septembre car pour être très franche, tout est incertain dans ma vie aujourd'hui. Je n'ai pas pour l'instant de travail à Paris et je ne sais pas encore ce qui m'attend. Si par hasard je trouve un travail tout de suite, cela pourra être compliqué pour moi de revenir en Israël.

- vendre un appartement, si on veut le vendre au meilleur prix, ça peut prendre du temps. (pas envie de brader l'appartement de maman parce que nous devrons le vendre vite).

Enfin, ma situation personnelle a changé : je n'ai plus de logement à Paris, je n'ai pas de travail et j'ai donc besoin de savoir ce que nous faisons avec l'appartement : location ? Vente ? Qui s'en charge ? J'aurai également besoin de récupérer la moitié de l'argent du compte en Israël.

Aucune vente ne se fera sans moi.

Bien sûr ! Aucune vente ne se fera sans toi. Iris, je n'ai jamais eu l'intention d'essayer de vendre sans ton accord… Mon désir est que nous prenions ensemble toutes les décisions qui nous concernent.

Tu as habité gratuitement dans cet appartement en Israël jusqu'à présent.

Ben oui, j'y ai habité gratuitement quand j'y étais… C'est ce qui avait été convenu… (en attente d'ailleurs d'une décision commune… Et je me souviens que je t'avais demandé en Israël ce que tu souhaitais pour l'appart et que tu m'avais répondu que tu ne savais pas. T'en souviens tu ?)

Ceci dit, l'appartement est resté la plupart du temps vide : en général je travaillais à Paris pendant 10 jours, puis j'arrivais le jeudi soir en Israël, reprenais l'avion le dimanche ou le lundi et j'allais souvent tout le shishi/shabbat chez Meîr et Tsila ou parfois chez mon copain à Jerusalem… Je suis venue aussi en Israël pendant une partie des vacances scolaires).

Quand j'ai vu que tu ne revenais pas en Israël, je t'ai proposé de le vendre. Cette proposition était tournée vers toi (moi j'étais attachée à cet appart et j'étais heureuse d'y habiter, même si je ne l'habitais pas souvent. Et puis, c'était aussi arrangeant pour moi d'avoir ce pied à terre à Tel Aviv). Je pensais alors pouvoir peut être payer les frais de succession avec un emprunt que j'aurais pris et aussi grâce aux économies que je faisais en travaillant pour ma société).

J'ai retrouvé ce que je t'ai écrit dans le mail du 2 mars :

« Quand maman est morte, j'ai pensé au départ que cet appartement pourrait nous permettre de nous retrouver en Israël. Je pensais aussi qu'il pouvait être un point d'appui pour toi quand tu viendrais à Tel Aviv, qu'il te permettrait peut être plus facilement de renouer avec la famille, de voir Meir et Tsila, Itsik et Routi, Pnina, Tsione, Shoula, Esther, Shlomo... Je vois que cela ne se fait pas. Je ne sais pas quel est ton désir concernant l'appartement. J'aimerais le savoir pour que nous puissions prendre au plus vite les meilleures décisions. J'aimerais que la partie qui te revient te serve et permette, je le souhaite très profondément, un nouveau départ. »

Je n'ai pas eu de réponse à ce mail.

Ce que je veux te dire, c'est qu'à chaque fois que je suis venue à Tel Aviv et que j'ai logé dans l'appartement, j'en ai été très heureuse, et c'était bien pratique pour moi. Et dans le même temps, j'avais toujours aussi le désir que tu profites de l'appartement, que tu profites de la part de ton héritage. Je pensais que tu pouvais en avoir besoin. Cela ne s'est pas fait car nous n'avons pas pu échanger et je n'ai pas eu de réponse à ma question, posée plusieurs fois : que veux tu faire avec l'appart. ? J'ai fini par comprendre que tu n'avais pas besoin aujourd'hui de cet héritage pour vivre.

Aujourd'hui, je me trouve dans l'appartement gratuitement. Pour moi, cela me semble juste dans la mesure où l'appartement n'est pas loué d'une part, et que d'autre part, je dois pour nous deux trier toutes les affaires de maman et finir des procédures ici (faire encore évaluer par différentes agences l'appartement/ faire mesurer l'appartement/aller chez l'avocate de maman qui a le testament/aller chez Meir pour signer les papiers... mais j'attends aussi ta réponse !)

Est ce que cela te semble aussi juste que je loge ici gratuitement ?

Je te pose cette question car je désire avec toi une relation claire, fondée sur la confiance et le

respect de chacune.

Toutes les affaires de Maman s'y trouvent.

Ben oui toutes les affaires de maman se trouvent dans l'appart… Est ce que tu as la possibilité de venir ici à Tel Aviv pour trier avec moi ? Ce serait chouette. (je peux bien sûr aussi le faire toute seule mais ça va prendre un peu de temps, d'autant plus que tu m'as demandé, tout à fait légitimement, de te dire dans le détail ce qu'il y a).

Tu m'informes il y a moins d'une semaine qu'il y a une échéance fixée au 24/09/2017 avant « des pénalités »,

Iris, je n'ai pas cessé de t'écrire pendant des mois que nous allions avoir des pénalités… !!! stp relis tous les mails que je t'ai écrit !

Quand nous nous sommes vus cet hiver, je me souviens aussi t'avoir informée en présence de Ghani, que nous avions un an pour tout régler car maman était morte à l'étranger (sinon c'est 6 mois quand le décès a lieu en France). T'en souviens tu ?

Dès le 25 avril, je t'ai parlé des pénalités dans mes mails. Et le 1er juillet, voici ce que je t'ai écrit : il nous faut « transmettre à l'administration fiscale française en septembre 2017, par le biais d'un notaire, la liste des biens de maman ».

Et puis, très sincèrement, je n'avais pas conscience que j'étais ta seule source d'information.
Je ne le savais pas car tu ne m'as pas demandé de m'informer pour nous deux. J'ai pensé que tu pouvais aussi t'informer par toi même.
De plus, je ne désire pas en général faire les choses à la place de quelqu'un, sauf si on me le demande, et dans ce cas, bien sûr, si je peux, je le fais.

Si c'est moi qui prends toutes les informations pour toi, et si c'est cela ton désir, d'abord dis le moi, ainsi ce sera clair (et je le ferai avec plaisir si cela t'aide).
Si tu délègues sur moi (dans le sens où c'est moi qui dois être ta source d'information), prends en compte stp le fait que je vais le faire à ma manière, selon mes capacités et que je peux aussi me tromper ou oublier.

(j'ai beaucoup travaillé cette année, je n'avais pas beaucoup de temps. De plus, écrire des mails sur de tels sujets, en essayant d'être à chaque fois le plus précise possible me prend souvent énormément de temps. (Et je peux être aussi assez lente dans la rédaction de mes mails !!!).

Enfin, et c’est le plus important, sache que j’essaie vraiment de faire au mieux.

que tu as un courrier de la banque LCL qui demande la photocopie de ma pièce d'identité. J'apprends que Maman avait 4 comptes bancaires.

Concernant les comptes de maman : Iris, je ne cherche vraiment rien à te cacher. Je t’ai dit tout ce que je savais quand nous nous sommes vues en Israël : compte LCL Menilmontant et banque Leumi+ autre compte dont j’ignore le nom et la domiciliation. Je dois poser la question Rahel, une amie de maman, qui, je crois, le sait.

(C'est Rahel qui a ouvert ce compte pour maman quand elle (Rahel) a fait un appel aux dons pour que maman puisse se soigner par la thermothérapie. Enfin je dois vérifier comment s'appelait cette méthode, je ne suis plus sure du nom. En tout cas, cette thérapie coutait très cher, maman a dû prélever de l'argent du compte qu'elle avait à Paris pour payer cette thérapie contre le cancer et les amis de maman/ la famille lui ont apporté à cette époque une aide en versant de l'argent sur ce compte. Il reste peut être 7000 NIS. Maman m'en avait parlé mais je ne me souviens plus très bien).

Concernant la banque à Paris : je n’ai pas pu donner tes coordonnées à la conseillère LCL quand elle me les a demandées car je ne les avais pas (tu ne me les as pas données, ce que je respecte et ce qui par ailleurs ne facilite pas la procédure si je dois aussi faire certaines choses pour toi). En conséquence, la conseillère LCL m’a dit que dans ce cas le service succession de la banque faisait des recherches et que tu allais recevoir un courrier. Elle m’a dit de ne pas m’en faire et j’ai pensé que tu allais être informée par eux.

Récemment, tu voulais chercher un colocataire pour la rentrée.

Je ne me souviens pas d’avoir évoqué cela. J’ai relu mes mails et je ne trouve pas non plus la trace de ce que tu écris.

Ceci dit, il est vrai que je me demande ce que nous allons faire avec l’appartement, une fois que je serai repartie.

Le louer en attendant de le mettre en vente ? Le mettre en vente sans le louer ?

Iris, j’attire ton attention sur le fait qu’il y a des frais de fonctionnement : taxe d’habitation/ assurance + abonnement eau, gaz électricité..

Peut être des charges de copropriété dont je ne connais pas le montant.

J’ai besoin de savoir ce que nous faisons avec l’abonnement éléctricité/gaz/eau après mon départ définitif. Peux tu me dire ton souhait ?

Tu souhaites depuis 15 jours changer ton lieu de résidence,

Je ne change pas de lieu de résidence. Mon lieu de résidence est Paris depuis toujours (cette année, j’ai habité la majeure partie du temps rue de l’ermitage dans le 20ème à Paris, c’était mon logement de fonction du mois d’octobre au mois de juillet).

et tu es soudain très pressée.

C’est depuis plusieurs mois que je te demande ce que tu désires faire avec l’appartement et que je te demande dans mes mails d’avancer avec moi dans la procédure.

Aujourd’hui je suis plus insistante car nous nous rapprochons du 24 septembre 2017 et de la fin du délai légal du dépôt de la succession.

Enfin il y a une chose que je n’avais pas du tout prévu, c’est mon licenciement ! Cela me donne moins de marge de manoeuvre pour faire face aux frais à venir de reglement de la succession.

Tu ne m'as pas informée des démarches concrètes – quelles pièces ? Auprès de quelles administrations ou quels tribunaux ?

Je t’ai informée dans mes mails des démarches concrètes :

1. en te disant à plusieurs reprises au cours de l’année que j’avais besoin de ta procuration pour l’enregistrement de la succession en Israel, et avant que je ne sache très récemment que ce n’était pas indispensable.

2. dans le mail du 17 juin, je t’ai écrit que j’étais allée voir Maitre Vrain et je t’ai donné ses coordonnées. En relisant le mail, il est vrai que je ne t’ai pas dit explicitement de prendre rv avec la notaire. Pour moi, c’était clair qu’en te donnant les coordonnées de cette notaire, cela te donnait la possibilité de la contacter et de t’informer par toi même. Aujourd’hui je comprends que ce n’était pas clair pour toi. J'essaie d'être à présent plus précise.

Je n’ai pas reçu non plus de réaction à mon mail du 17 juin et tu ne m’as formulé aucune demande.

2. Dans le mail du 1er juillet, je t’ai informée des démarches concrètes . Voici ce que je t’ai écrit :

« J’aimerais que nous faisions ce que nous avons à faire selon la procédure légale.

Cela suppose :

1. d'établir la succession en Israël au plus vite.

2. transmettre à l'administration fiscale française en septembre 2017, par le biais d'un notaire, la liste des biens de maman. »

Concernant la liste des pièces, la notaire Maitre Vrain n'a pas fait son travail : j'ai découvert qu'elle a pris un congé maternité et j'ai compris qu'elle ne t'avait pas envoyé la liste des pièces, comme elle s'y était engagée.

Aujourd'hui j'ai envoyé un mail à la secrétaire de Maitre Lioussou (remplaçant de Maitre Vrain) pour lui demander la liste des pièces du dossier. Je t'ai mis en copie, donc tu recevras comme moi, la réponse.

Aujourd'hui, les 2 choses concrètes à faire, c'est :

1. concernant Israël :

- dis moi si tu es ok pour j'entreprenne la démarche seule qui permette l'enregistrement de la succession en Israel ou si tu préfères envoyer ta procuration (je l'ai demandé ce soir à Meir qui doit me l'envoyer).

- me dire si tu désires que ce soit Meir ou un autre avocat qui s'en charge.

2. Concernant la France :

- s'assurer que la banque LCL a bien obtenu tes coordonnées (prendre contact avec eux).

- venir au rv du 19 septembre avec maitre Lioussou. Si tu ne peux pas venir à cette date, dis le moi stp. Si tu veux prendre rv seule, dis le moi aussi.

Je pense que c'est plus simple pour le notaire et plus efficace pour la bonne information de chacune que nous ayons un rv commun. Cela permettra d'entendre les mêmes informations et d'avancer concrètement.

Une fois que le dossier sera constitué auprès du notaire, il pourra déposer la déclaration de succession auprès du fisc.

Donc pas de tribunal en France (en Israël, oui. C'est pour cette raison que c'est un avocat qui doit se charger de l'enregistrement).

Seule l'administration fiscale entre en jeu en France.

Je dois dire que le dépôt de la déclaration de succession doit être accompagné du versement des droits de succession.

C'est la raison pour laquelle la question de la vente de l'appartement devient urgente.

Puisque nous n'allons pas payer les frais de succession le 24 septembre, un ami m'a dit qu'il fallait déposer la déclaration plus tard. Au plus tard avant le 24 avril 2017 (après il y a 10%). A vérifier auprès du notaire le 19 septembre.

Malgré mes demandes.

Quand m'as tu demandé ? J'ai relu tes mails et je n'ai lu aucune demande concernant les démarches concrètes. A part dans ton mail du 14 aout où tu me demandes des informations concernant ma visite chez la notaire, ainsi que le détail des comptes bancaires de maman. Je t'ai répondu dans mon mail du 23 aout.

Tout cela me concerne autant que toi. Tu aurais pu et dû me transmettre tous les documents légaux depuis longtemps.

Oui tout cela nous concerne toutes les deux et je suis très heureuse de partager tout avec toi.

Je n'ai rien en ma possession : tout est ici, dans cet appartement que je ne considère pas bien sûr comme étant « mon appartement ». Je n'ai touché à rien, rien pris. (toute cette année, j'ai assez peu habité l'appart, comme je te le disais, j'étais toujours en coup de vent, dans l'appartement. C'est seulement depuis cet été que j'y suis vraiment). Je ne cherche pas à te cacher quoi que ce soit.

Je t'ai transmis ce que tu m'as demandé (certificat de décès).
Je suis désolée pour le retard.

Si tu désires quelque chose de précis, peux tu me le dire à l'avenir ?

Je ne peux pas deviner ce que tu désires avoir.

De quels documents légaux parles tu ?

(sachant que la plupart des documents qui constitueront la déclaration de succession doivent être établis par l'avocat en Israel et par le notaire en France)

Il y a deux documents que j'ai eu en ma possession et que je ne t'ai pas envoyés.

- le testament (je n'y ai pas apporté d'importance car il n'est pas valable (maman l'a établi en 2001 et il concerne si j'ai bien compris l'appartement du 112 Arlozorov. Je l'ai récupéré chez son avocate cet hiver, Tsipi (+ 972 52 351 0400), grâce à Rina qui m'a emmené à son cabinet (Rina était une très bonne amie de maman et elles avaient le même avocat. Je dois vérifier auprès de Rina si j'ai le bon numéro de téléphone)
- le titre de propriété que Tsipi m'a donné ce jour là et que Viviane a traduit.

Je ne t’ai pas donné le titre de propriété parce que je n’y ai pas pensé.

En vérité j’ai pensé que je les remettrai au notaire à Paris.

Je n’ai pas pensé que tu en avais besoin avant.

Iris, s’il te plait formule tes demandes si tu souhaites quelque chose car je ne peux deviner, si tu ne me le demandes pas, quels sont tes besoins.

Je suis désolée si le fait de ne pas avoir eu le titre de propriété t’a gêné.

Je vais te l'envoyer par mail.

Je te remercie de m'envoyer par courrier postal recommandé tous les documents en ta possession concernant Maman, l'appartement, la succession.

Envoie les également par mail pour plus de rapidité.

Iris, dis moi à quel document tu penses ? Car comme je te le disais je n’ai rien en ma possession.

J’ai retrouvé un sac avec les pièces d’identité de maman et son livret de famille. Je l’ai laissé là où il est.

Je dois te dire que je n’ai pas fouillé dans les affaires de maman et j’ai tout laissé en l’état.

J’apporterai les pièces d’identité et le livret de famille chez le notaire. Est ce que cela te convient ?

Peux tu me tenir au courant de l'essentiel de ton entretien avec Me VRIN,

L’essentiel de mon entretien, je te l’ai écrit :

que tu prennes rv avec le notaire et que nous lui apportions toutes les pièces demandées au dossier.

Voilà, voilà.

N'hésite pas à me poser des questions si tu en as.

Je t’embrasse très fort et j'espère toujours que tu vas bien.